CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E197887** **VALABLE JUSQU'AU** **04/07/2027**

ÉDITÉ LE 07/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2002

Raison sociale : SURP NORD

Forme juridique : SARL

Capital : 98 700

7 ROUTE DE CAMPHIN
59112 CARNIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURCOING 2002B011523

Siret : 444 553 952 00029

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 3808269

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000005483602104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000005483602104

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 20 86 77 77 **Fax :** 03 20 86 64 18

Portable : 06 80 90 87 73

Responsabilité légale :
HECQ GERARD GÉRANT

Site Internet : http://www.surpnord-peinture.fr

E-mail : surpnord@orange.fr

Effectif moyen : 28 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 984 545 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	28	05/07/2023
6121	Ravalement en peinture		05/07/2023
6211	Revêtements textiles en dalles	2	05/07/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/05/2026 10:49

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.